

# LIVRET D'ACCUEIL



**Kalia Habitat**  
**5 rue Paulette Guinchart**  
**25270 LEVIER**





## BIENVENUE

Nous sommes heureux de vous accueillir dans l'Habitat KALIA Levier

Vous trouverez dans ce livret les principales informations concernant la vie, l'organisation et le fonctionnement de la résidence KALIA et notamment des détails sur le projet de vie sociale et partagée.

### Ce livret répondra à toutes vos questions

Où se situe la résidence KALIA à LEVIER ?

Pourrais-je en savoir plus sur la commune de Levier ?

Qu'est ce qu'une résidence KALIA et qui gère ?

Quelles conditions pour intégrer la résidence ?

Qui m'accueille à mon arrivée ?

Quelles sont les fonctions de chacun ?

Que dois-je faire à mon arrivée ?

Et si j'ai des questions ?

Comment sont conçus les appartements ?

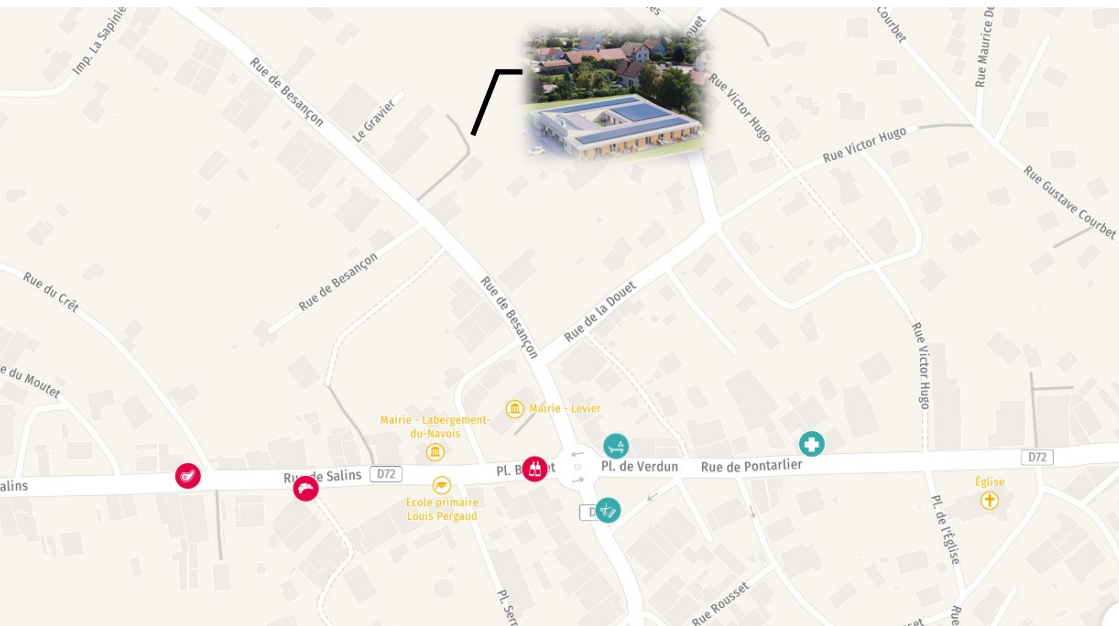
Qu'appelle t-on un cadre de vie sociale et partagée ?

Quelles animations sont proposées ?

Et pour déjeuner ?

Et pour l'entretien des locaux ?

Quels sont les tarifs ?



## OU SE SITUE L'HABITAT KALIA ?

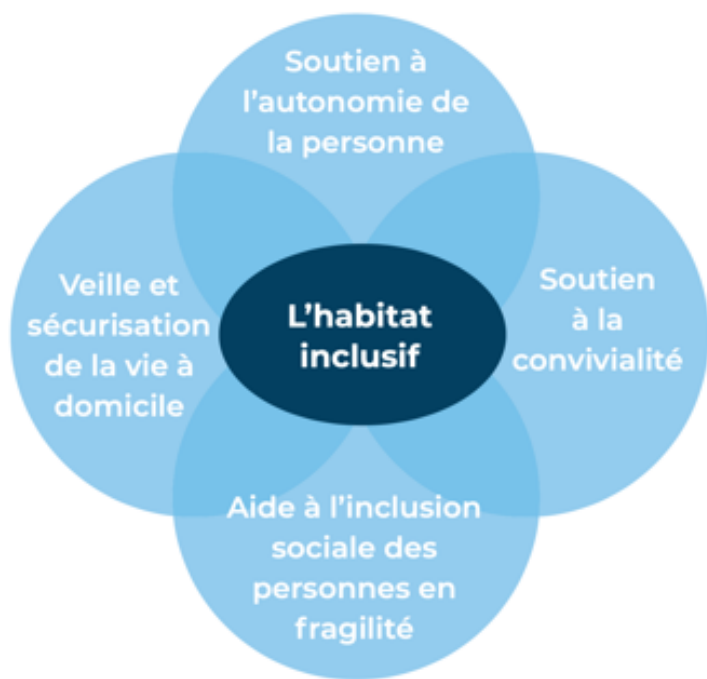
Notre Habitat de Levier est situé au

**5 rue Paulette Guinchard. 25270 LEVIER**

Sa capacité d'accueil est de 14 logements, il est situé à proximité des commerces:

- Centre-Ville 400m
- Boulangerie 350m
- Boucherie-Charcuterie 400m
- Pôle Santé 400m
- Restaurant 400 m
- Mairie 300 m
- Supermarché 900m

## Les 4 domaines couverts par l'Habitat Inclusif



## **KALIA : C'EST UN HABITAT PARTAGE ET INCLUSIF**

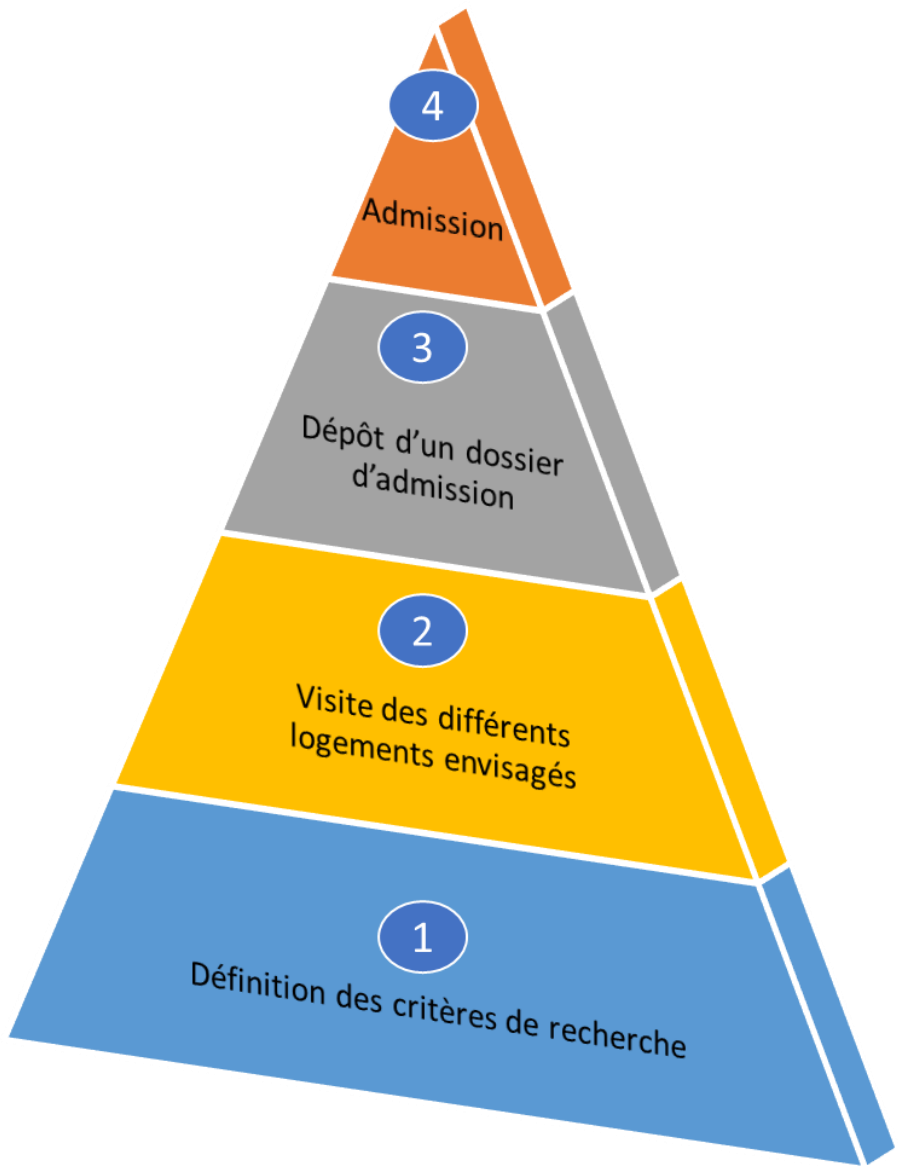
### **Qu'est-ce qu'un Habitat Partagé ?**

Notre Habitat se caractérise par des espaces privatifs (appartement) et des espaces communs (pièce de vie commune, salon, et jardin extérieur.), utilisés notamment pour l'animation de la vie sociale et des activités collectives,

### **Qu'est-ce qu'un Habitat Inclusif ?**

Un habitat regroupé ou un habitat partagé, est un ensemble immobilier avec un accès à des espaces communs qui permettent la réalisation d'un projet de vie sociale et partagée.

Ces Habitats sont à taille humaine, ils sont implantés dans des villes ou petites villes dynamiques, afin de faciliter la vie quotidienne (alimentation, transport en commun, soins...).





## **PROCEDURE D'ADMISSION DANS L'HABITAT PARTAGE**

### **Quel est l'organisme gestionnaire ?**

Kalia Gestion gère l'établissement, la recherche de locataires, l'entrée dans les appartements et le départ des locataires.

### **Quelles conditions pour intégrer notre établissement ?**

Notre Habitat est réservé aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite, autonomes ou en légère perte d'autonomie et aux personnes en situation d'handicap, avec une volonté de partager des moments de vie en commun.

Notre Habitat est non médicalisé, mais vous pouvez faire appel à une auxiliaire de vie et adapter votre logement en fonction de vos besoins pour vous accompagner dans la vie de tous les jours. Un service d'infirmière et médecin peuvent également apporter leurs soins.

### **Quels documents apportés ?**

Vous devrez remplir un dossier d'admission pour obtenir un appartement et fournir les documents nécessaires. Nous pourrions ainsi étudier les possibilités d'aides financières au logement, tel que l'ALS.



**Isabelle Vuillemin**

*Directrice de l'exploitation*

En charge de la gestion locative et  
du bien vivre des résidents



**Martial Vuillemin**

*Président et Directeur de la  
promotion*

Ingénieur, spécialiste de la  
domotique et les objets connectés



**Aldo Nucit**

*Directeur Général*

## L'EQUIPE

### Qui est responsable de la Gestion ?

Adlo est **le Directeur Général** de la société Kalia Gestion.

Isabelle est **la directrice de l'exploitation** des Etablissements Kalia. Elle s'occupe de la réservation des locataires et de leur accueil dans les appartements.

Isabelle occupe également le poste de **facilitateur de vie**.

### Qui est responsable du fonctionnement des appareils domotique dans l'Habitat ?

Martial est **Président du Groupe Kalia** et expert en domotique. C'est lui qui se chargera de la maintenance des équipements de domotique.



## EMMENAGER

### **Que dois-je faire à mon arrivée ?**

Le jour de votre arrivée, vous signez le bail de location de l'appartement si ce n'est pas encore fait et vous apportez l'attestation multirisque habitation de votre logement.

Nous vous remettons un jeu de clef.

Nous veillons à votre bonne intégration au sein de notre résidence et nous vous présentons à l'ensemble des locataires.

### **Et si j'ai des questions ?**

Notre facilitateur de vie est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches et notamment valider avec vous l'installation de certains de vos meubles dans l'appartement.

Il se tient à votre disposition également pour répondre à vos démarches quotidiennes: mise en place de services récurrents tel que livraison de repas, blanchisserie, demande financière



## LES APPARTEMENTS

### Comment sont conçus les appartements?

Chaque appartement est loué meublé avec possibilité d'intégrer vos meubles afin de recréer votre univers familial.

### Il s'agit d'un T2 d'une surface de 43m2 comprenant :

- Une entrée
- Une salle d'eau avec lavabo, douche et WC, équipés de poignées de sécurité et d'un siège de douche
- Une chambre équipée : lit, table de chevet, placard
- Une cuisine équipée ; plaque électrique, four, frigo, lave vaisselle, évier, placard
- Une pièce centrale aménagée avec sa table à manger et ses chaises, son canapé, table basse et commode
- Une terrasse extérieure de 15 m2
- Un parking extérieur

**Vous êtes chez vous dans votre appartement, totalement libre pour recevoir des invités de jour comme de nuit.**

Vous pouvez entrer et sortir de la résidence à toute heure en toute sécurité. A partir de 21h, un dispositif de fermeture automatique est prévu et ce sera à vous d'autoriser les entrées à partir de vos interphones.





## LA DOMOTIQUE

### Qu'est-ce que la domotique ?

La domotique contribue à maintenir à domicile des personnes vivant seules en les rassurant avec un dispositif dans le logement capable d'alerter en cas de danger. Ainsi, vous pouvez rester en contact avec votre famille par des méthodes modernes que vous n'avez pas besoin de maîtriser.

### Quels sont les dispositifs installés dans votre appartement ?

- en cas d'inondation, de fumée et de chute, un détecteur automatique envoie un signal d'alerte sans avoir à porter de collier ou de bracelet.

- les appartements sont équipés d'un chemin lumineux dès que vous vous levez de votre lit pour vous éviter les risques de chute.

- les lumières, les volets et le chauffage sont pilotables par la voix.

- Si vous êtes victimes d'une chute, une alerte est envoyée automatiquement sans port de bracelet ou pendentif.

Le signal d'alerte est envoyé aux aidants, à toute personne de confiance identifiée ou au facilitateur de vie en journée. Si la personne ne répond pas, l'alarme est envoyée à un service dédié avec abonnement.

- un système d'analyse de la qualité de l'air Co2 et CoV est mis en place.



## VIVRE DANS L'HABITAT PARTAGE

### **Est-ce que je peux profiter des espaces communs ?**

Les espaces communs comprennent une cuisine aménagée, une grande table de salle à manger, un coin salon avec tv, un coin lecture, le bureau du facilitateur de vie, un espace numérique, une lingerie avec accès aux machines à laver et séchage et un jardin partagé. Comme dans les logements, notre espace commun est équipé avec de la domotique.

Nous mettons à disposition le linge de maison et proposons le service d'entretien de celui ci.

Vous pouvez profiter des espaces communs autant que vous le souhaitez, seul ou entre résidents ou encore en accueillant des gens de l'extérieur de la résidence.

Si vous souhaitez fêter un évènement et recevoir de nombreux invités dans le salon-séjour commun, vous devrez réserver gratuitement la salle auparavant.

La pièce de vie commune est utilisée aussi pour la pratique des différents ateliers et animations.



## LE ROLE DU FACILITATEUR DE VIE

### Qu'est-ce qu'un facilitateur de vie ?

Le facilitateur de vie est embauché sur la résidence. Il sera présent tous les jours du lundi au vendredi. Des plages horaires seront adaptées en fonction des événements prévus dans l'habitat.

C'est votre personne de confiance, dont la présence est rassurante et qui est à votre entière disposition. Son rôle est de répondre à vos besoins d'accompagnement occasionnels comme :

- prendre un rendez-vous avec un médecin de ville
- organiser la commande et la livraison des courses
- faciliter la mise en place d'un auxiliaire de vie, infirmière et autres soins à domicile
- aider le résident dans ses démarches administratives
- appuis informatique
- petit travaux à domicile (changer une ampoule, régler la télévision, etc ..)
- entretenir les espaces communs

Par ailleurs, il coordonne et rend possible la préparation du projet de vie partagé et sa mise en pratique.

### Est-ce que le facilitateur de vie est présent la nuit ?

Notre Habitat s'adressant à des personnes autonomes et étant équipé d'un système domotique ne nécessite pas la présence d'un gardien de nuit.



## LE PROJET DE VIE SOCIALE ET PARTAGÉE

### Qu'appelle-t-on un projet de vie sociale partagée ?

**Vous mettez en place avec les autres locataires un cadre définissant l'organisation de la vie quotidienne dans l'Habitat comme par exemple:**

- l'organisation de séances jeux, ouvertes vers l'extérieur
- un calendrier pour la préparation de repas collectifs entre résidents
- un partage de savoir-faire entre résidents
- la programmation de courses
- le choix des activités socioculturelles et physiques animées par des associations
- toutes les idées pour créer des liens entre les résidents et la commune

Votre facilitateur de vie est disponible pour vous accompagner dans la préparation de ce cadre de vie et dans sa mise en pratique.

Le facilitateur de vie vous proposera régulièrement un bilan sur le fonctionnement de la vie collective et définira avec vous les nouvelles orientations.





## LES ANIMATIONS PROPOSEES

### Quelles animations sont proposées?

Des animations sont régulièrement proposées avec des associations au sein de l'établissement KALIA ou dans une salle mise à disposition par la Commune. Vous choisissez avec vos co-locataires les activités que vous souhaitez pratiquer.

Les ateliers des intervenants sont affichés dans la pièce de vie commune.

Quelques exemples d'animations proposées au sein des Habitat Kalia: ateliers mémoire, gymnastique d'entretien, arts plastiques, lectures, théâtres, ateliers musicales, décorations...

Les résidents peuvent aussi organiser eux-mêmes les animations comme des sorties cinéma, des thés dansants, des lotos.

Enfin l'établissement dispose d'un jardin partagé dans lequel vous pouvez aussi profiter d'ateliers jardinage.



## LES REPAS

### **Et pour le petit-déjeuner ?**

Vous avez la possibilité de prendre votre petit-déjeuner dans la pièce commune de la résidence.

Vous pouvez aussi demander que l'on vous prépare votre petit déjeuner, ce service sera facturé en plus. Dans ce cas, il conviendra de prévenir la veille le facilitateur de vie.

### **Et pour le déjeuner ?**

Vous avez le choix de cuisiner et déjeuner dans votre appartement ou dans la pièce de vie commune et également de vous faire livrer des repas.

Pour la livraison des repas et sa mise en place, rapprochez vous du facilitateur de vie.



## L'ENTRETIEN DE VOTRE HABITAT

### **Qui assure l'entretien de l'établissement et des appartements?**

Le nettoyage et l'entretien des parties communes de l'établissement ainsi que les extérieurs sont gérés par Kalia.

Les travaux de gros entretien sont aussi assurés par Kalia.

### **Chaque résident assure l'entretien de son appartement.**

Au besoin vous pouvez avoir recours à des services extérieurs (aide à domicile ou personne de votre choix).

La surveillance de l'immeuble, son fonctionnement technique, la sécurité des équipements, ainsi que les petits travaux d'entretien courants (changement d'une ampoule, réparation d'une boîte aux lettres,..) sont assurés par Kalia.



## NOS TARIFS

Nos tarifs peuvent être décomposés comme suit

Décomposition du tarif	Toute taxe comprise En Euros
<i>Redevance de Loyer</i>	670
<i>Charges forfaitaires : eau, chauffage, électricité des communs, entretien des communs intérieurs et des espaces verts, ordures ménagères, assurance multirisques parties communes, entretien des mobiliers et appareils mis à disposition</i>	150
<b>Total redevance de loyers et charges</b>	<b>820</b>
<i>Organisation de la vie collective dans l'habitat partagé : accueil du public, coordination des animations</i>	100
<i>Coordination d'aides et services à la personne: assistance administrative, assistance informatique à domicile, maintenance et vigilance temporaire à domicile (domotique)</i>	260
<b>Total redevance de services</b>	<b>360</b>
<b>Total tarif pour un locataire seul</b>	<b>1 180</b>
<b>Total tarif pour un couple</b>	<b>1 380</b>

Vous pourriez bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50%** pour la coordination d'aides et services à la personne soit un crédit de 130 euros mensuel.

En fonction de vos revenus, il est possible de demander **l'allocation logement** auprès de la caisse d'allocations familiales.

**Les frais de séjour sont à verser en début de mois.**



Contact :

Isabelle : 06 77 42 81 32

[Isabelle.vuillemin@kalia-habitat.fr](mailto:Isabelle.vuillemin@kalia-habitat.fr)